

RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

ACCORD-CADRE DE FOURNITURES COURANTES ET DE SERVICES

FOURNITURE DE DENREES ALIMENTAIRES ET PRODUITS DE RECEPTION NOVEMBRE 2026-2030

Date et heure limites de réception des offres :

Lundi 9 novembre 2026 à 12h00 (heure locale)

Commune du Tampon
Service Commande publique
256 Rue Hubert Delisle
CS 32117
97831 LE TAMPON CEDEX
RÉUNION
Tél : 0262578678

L'ESSENTIEL DE LA PROCÉDURE

	Objet	FOURNITURE DE DENREES ALIMENTAIRES ET PRODUITS DE RECEPTION NOVEMBRE 2026-2030
	Mode de passation	Appel d'offres ouvert
	Type de contrat	Accord-cadre
	Nombre de lots	77
	Délai de validité des offres	180 jours
	Forme de groupement	Aucune forme de groupement imposée à l'attributaire
	Variantes	Sans
	PSE	Sans
	Clauses sociales	Pour le lot n°232
	Clauses environnementales	Avec
	Durée / Délai	Défini par lot
	Visite sur site	Sans

SOMMAIRE

1 - Objet et étendue de la consultation.....	4
1.1 - Objet	4
1.2 - Mode de passation	4
1.3 - Type et forme de contrat.....	4
1.4 - Décomposition de la consultation.....	4
1.5 - Nomenclature.....	7
1.6 - Renouvellement	11
2 - Conditions de la consultation	11
2.1 - Délai de validité des offres	11
2.2 - Forme juridique du groupement	11
2.3 - Variantes.....	11
2.4 - Développement durable.....	11
3 - Conditions relatives au contrat	12
3.1 - Durée du contrat	12
3.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement	12
4 - Contenu du dossier de consultation.....	12
5 - Présentation des candidatures et des offres	12
5.1 - Documents à produire.....	13
6 - Conditions d'envoi ou de remise des plis	14
6.1 - Transmission électronique.....	14
6.2 - Transmission sous support papier.....	16
7 - Examen des candidatures et des offres	16
7.1 - Sélection des candidatures.....	16
7.2 - Attribution des accords-cadres	16
7.3 - Suite à donner à la consultation.....	20
8 - Renseignements complémentaires.....	21
8.1 - Adresses supplémentaires et points de contact.....	21
8.2 - Procédures de recours.....	21

1 - Objet et étendue de la consultation

1.1 - Objet

La présente consultation concerne :

FOURNITURE DE DENREES ALIMENTAIRES ET PRODUITS DE RECEPTION NOVEMBRE 2026-2030

La présente consultation concerne la fourniture de denrées alimentaires pour le service de la restauration scolaire et pour les réceptions ponctuelles de la ville du Tampon.

Lieux d'exécution :

Livraison principale : Magasin central Service de la restauration scolaire

Rue Auguste Lacaussade - 12^{ème} km – 97430 Le Tampon

Concernant le lot n°69, les livraisons pourront se faire au magasin central ou dans les cuisines satellites (liste fournie ultérieurement)

Livraison accessoire : sur site lors d'évènements ou salle réception de la mairie

1.2 - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est : l'appel d'offres ouvert. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique.

1.3 - Type et forme de contrat

L'accord-cadre avec maximum est passé en application des articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R.2162-3, R.2162-4 2° à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique. Il donnera lieu à l'émission de bons de commande.

Chaque accord-cadre sera attribué à un seul opérateur économique.

1.4 - Décomposition de la consultation

Les prestations sont réparties en **77 lots répartis en 13 familles** :

Lots	01-Boulangeries et traiteur	Montant maximum annuel € HT
7R	Gâteau individuel	80 000,00
9R	Mini viennoiserie	10 000,00
24R	Mini salé	35 000,00
25R	Mini sucré	35 000,00
29R	Pain au chocolat	15 000,00
	Croissant	
117R	Galette frangipane aux amandes	24 000,00
71	Baguettes	40 000,00
Lots	02- Poissons surgelés	Montant maximum annuel € HT
1	Cube de merlu – MSC	40 000,00 €
20R	Camarons calibre 8/12	20 000,00 €
21R	Filet de bourgeois	10 000,00 €
42R	Pince de surimi	5 000,00 €
209	Thon en cube	65 000,00 €

211	Saumon en cube -MSC	50 000,00 €
Lots	03-Légumes et autres produits surgelés	Montant maximum annuel € HT
35	Choux fleurs surgelés	100 000,00 €
	Haricots verts surgelés	
206	Pois chiches surgelés – HVE	40 000,00 €
207	Haricots rouges surgelés BIO	30 000,00 €
208	Lentilles vertes surgelés – HVE	30 000,00 €
221	Combava surgelé	1 000,00 €
Lots	04-Viandes surgelées	Montant maximum annuel € HT
12	Cuisse de pintade découpée	20 000,00 €
16	Viande de poulet désossée	70 000,00 €
213	Pilons de poulet	60 000,00 €
216	Boulette d'agneau	40 000,00 €
17	Viande de porc – épaule	70 000,00 €
19R	Cerf en vrac	30 000,00 €
22R	Manchon de canard	50 000,00 €
217	Egrené de poulet	45 000,00 €
Lots	05-Viandes et poissons frais	Montant maximum annuel € HT
15	Boucané frais	40 000,00 €
24	Saucisses fraîches	50 000,00 €
13	Poulet frais entier	80 000,00 €
21	Saucisses fumées	40 000,00 €
4	Morue miettes	80 000,00 €
26R	Fromage de tête	9 000,00 €
235	Boucané de volaille	60 000,00 €
Lots	06-Conserves et appertisés	Montant maximum annuel € HT
14	Olives vertes dénoyautées 5/1	10 000,00 €
43	Haricots rouges	12 000,00 €
44	Haricots blancs	12 000,00 €
46	Maïs doux en grains	45 000,00 €
	Petits pois très fins	
225	Tomates concassées 5/1	60 000,00 €
	Tomates concassées 4/4	
53	Cassoulet 5/1	40 000,00 €
54	Champignons entiers 5/1	50 000,00 €
	Champignons pieds et morceaux 5/1	

57	Sardine à l'huile	2 500,00 €
61	Betterave 5/1	20 000,00 €
215	Saucisses de volaille aux lentilles 5/1	25 000,00 €
32	Pâté de foie de volaille	40 000,00 €
	Mousse de canard	
98	Compote de fruits en coupelle	50 000,00 €
202	Pâte d'arachide boîte 4/4	10 000,00 €
231	Crème dessert	60 000,00 €
Lots	07-Légumes de 4^{ème} gamme	Montant maximum annuel € HT
42	Achard de légumes	15 000,00 €
233	Ti jacque battu frais	30 000,00 €
Lots	08-Fruits, légumes et autres produits frais	Montant maximum annuel € HT
67	Pommes	140 000,00 €
	Poires	
	Oranges	
	Clémentines	
119	Ail	50 000,00 €
	Oignons secs	
218	Gingembre	20 000,00 €
	Thym	
	Persil	
	Oignons verts	
219	Petits piments verts	20 000,00 €
	Gros piments verts	
	Poivrons	
121	Banane	40 000,00 €
124	Mangue	60 000,00 €
	Letchi	
	Pêche	
	Fraise	
232	Sandwichs	80 000,00 €
Lots	09-Produits laitiers et autres desserts	Montant maximum annuel € HT
68	Lait de vache	12 000,00 €
69	Yaourt aromatisé	210 000,00 €
	Yaourt brassé aromatisé	
	Flan nature arôme vanille	
	Crème dessert frais	

70	Fromage à tartiner	47 000,00 €
	Beurre micropain	
	Beurre micropain	
72	Fromage en dès	20 000,00 €
226	Crêpes au chocolat	45 000,00 €
Lots	10-Condiments et sauces	Montant maximum annuel € HT
75	Sel fin	27 000,00 €
	Vinaigre d'alcool	
	Poivre	
	Curcuma	
76	Mayonnaise en flacon	9 000,00 €
	Mayonnaise en dosette	
79	Herbes de Provence	4 000,00 €
	Laurier	
74	Huile végétale	50 000,00 €
222	Raz El Hanout	2 000,00 €
223	Fond blanc de volaille	3 000,00 €
224	Lait de coco	3 000,00 €
Lots	11-Aliments secs	Montant maximum annuel € HT
83	Café soluble	10 000,00 €
	Café moulu	
227	Thé en sachet	2 000,00 €
18R	Riz basmati	20 000,00 €
234	Riz grains long parfumé	60 000,00 €
Lots	12-Boissons	Montant maximum annuel € HT
14	Vin rouge de qualité supérieure	16 000,00 €
	Vin rosé de qualité supérieure	
91R	Eau gazeuse minérale	15 000,00 €
Lots	13-Accessoires	Montant maximum annuel € HT
228	Serviette blanche en papier	3 000,00 €
229	Serviette de couleur en papier	3 000,00 €
230	Filtre à café	3 000,00 €

Chaque lot fera l'objet d'un accord-cadre.

Les candidats ont la possibilité de soumettre des offres pour tous les lots.

1.5 - Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Code principal	Description
15800000-6	Produits alimentaires divers
03142300-1	Produits alimentaires d'origine animale
39222000-4	Fourniture pour restauration

Lots	01-Boulangeries et traiteur	Code principal	Désignation
7R	Gâteau individuel	15812000-3	Pâtisserie et gâteaux
9R	Mini viennoiserie	15612500-6	Produits de boulangerie
24R	Mini salé	15812121-7	Tourtes salées
25R	Mini sucré	15812122-4	Tourtes sucrées
29R	Paint au chocolat / Croissant	15811300-9	Croissants
117R	Galette frangipane aux amandes	15812000-3	Pâtisserie et gâteaux
71	Baguettes	15612500-6	Produits de boulangerie
Lots	02- Poissons surgelés	Code principal	Désignation
1	Cube de merlu – MSC	03311230-3	Merlu
20R	Camarons 8/12	15251000-2	Crustacés congelés
21R	Filet de bourgeois	15220000-6	Poisson, filets de poisson et autre chair de poisson congelés
4R	Pince de surimi	15220000-6	Poisson, filets de poisson et autre chair de poisson congelés
209	Thon en cube	15220000-6	Poisson, filets de poisson et autre chair de poisson congelés
211	Saumon en cube -MSC	15220000-6	Poisson, filets de poisson et autre chair de poisson congelés
Lots	03- Légumes et autres produits congelés	Code principal	Désignation
35	Choux fleurs surgelés / Haricots verts surgelés	15331170-9	Légumes congelés
206	Pois chiches surgelés – HVE	03212212-9	Pois chiches
207	Haricots rouges surgelés BIO	15896000-5	Légumes congelés
208	Lentilles vertes surgelés – HVE	15896000-5	Légumes congelés
221	Combava surgelé	15896000-5	Légumes congelés
Lots	04- Viandes congelées	Code principal	Désignation
12	Cuisse de pintade découpée	15100000-9	Produits de l'élevage, viande et produits à base de viande
16	Viande de poulet désossée	15100000-9	Produits de l'élevage, viande et produits à base de viande

213	Pilons de poulet	15100000-9	Produits de l'élevage, viande et produits à base de viande
216	Boulette d'agneau	15100000-9	Produits de l'élevage, viande et produits à base de viande
17	Viande de porc – épaule	15100000-9	Produits de l'élevage, viande et produits à base de viande
19R	Cerf en vrac	15100000-9	Produits de l'élevage, viande et produits à base de viande
22R	Manchon de canard	15100000-9	Produits de l'élevage, viande et produits à base de viande
217	Egrené de poulet	15100000-9	Produits de l'élevage, viande et produits à base de viande
Lots	05- Viandes et poissons frais	Code principal	Désignation
15	Boucané frais	15100000-9	Produits de l'élevage, viande et produits à base de viande
24	Saucisses fraîches	15131100-6	Produits à base de chair à saucisse
13	Poulet frais entier	15112130-6	Poulets
21	Saucisses fumées	15220000-6	Produits à base de chair à saucisse
4	Morue miettes	15232000-3	Poisson salé
26R	Fromage de tête	15100000-9	Produits de l'élevage, viande et produits à base de viande
235	Boucané de volaille	15131200-7	Viande séchée, salée, fumée ou assaisonnée
Lots	06- Conserves et appertisés	Code principal	Désignation
14	Olives vertes dénoyautées	15331463-0	Olives en boîte
43	Haricots rouges	15331463-0	Légumes en boîte
44	Haricots blancs	15331463-0	Légumes en boîte
46	Maïs doux en grains / Petits pois très fins	15331470-2	Maïs doux
225	Tomates concassées 5/ 1 Tomates concassées 4/4	15331400-1	Légumes en conserve et/ou en boîte
53	Cassoulet 5/1	15131000-5	Conserves et préparations à base de viande
54	Champignons entiers 5/1 - Champignons pieds et morceaux 5/1	15331430-0	Champignons en boîte
57	Sardine à l'huile	15241300-2	Sardines
61	Betterave 5/1	15331400-1	Légumes en conserve et/ou en boîte
215	Saucisses de volaille aux lentilles 5/1	15131000-5	Conserves et préparations à base de viande
32	Pâté de foie de volaille / Mousse de canard	15131300-8	Préparations à base de foie
98	Compote de fruits en coupelle	15332270-7	Purées de fruits
202	Pâte d'arachide	15332261-1	Beurre d'arachide

231	Crème dessert	15800000-6	Produits alimentaires divers
Lots	07- Légumes 4^{ème} gamme	Code principal	Désignation
42	Achard légumes	15331500-2	Achards de légumes
233	Ti jacque battu frais	15331000-4	Légumes transformés
Lots	08- Fruits, légumes et autres produits frais	Code principal	Désignation
67	Pommes / Poires / Oranges / Clémentines	03222300-6	Fruits non tropicaux
119	Ails / oignons secs	03212200-2	Légumes secs à cosse et à gousse
218	Gingembre / Thym / Persil / Oignons verts	03221100-7	Légumes-racines et légumes-tubercules
219	Petits piments verts / Gros piments verts / Poivrons	03221230-7	Piments divers, poivrons
121	Banane	03222111-4	Bananes fraîches
124	Mangue / Letchi /Pêche / Fraise		
232	Sandwichs	15811511-1	Sandwichs préparés
Lots	09- Produits laitiers et autre desserts	Code principal	Désignation
68	Lait de vache	15511210-8	Lait UHT
69	Yaourt aromatisé / Yaourt brassé aromatisé / Flan nature arôme vanille / Crème dessert	15551320-4	Yaourt aromatisé
70	Fromage à tartiner / Beurre plaquette / Beurre micropain /	15542000-9	Fromage frais
72	Fromage en dès	15540000-5	Fromages
226	Crêpes au chocolat	15811400-0	Petites crêpes épaisses
Lots	10- Condiments et sauces	Code principal	Désignation
75	Sel fin / Vinaigre d'alcool / Poivre / Curcuma	15870000-7	Condiments et assaisonnements
76	Mayonnaise en flacon / Mayonnaise en dosette	15871273-8	Mayonnaise
79	Herbes de Provence / laurier	15870000-7	Condiments et assaisonnements
74	Huile végétale	15411100-3	Huile végétale
222	Raz El Hanout	15872000-1	Herbes et épices
223	Fond blanc de volaille	15891600-6	Fond
224	Lait de coco	15800000-6	Produits alimentaires divers

Lots	11- Aliments secs	Code principal	Désignation
83	Café soluble / Café moulu	15861000-1	Café
227	Thé en sachet	15863000-5	Thé
18R	Riz décortiquée	15611000-4	Riz décortiqué
234	Riz basmati	15614100-6	Riz à grains longs
Lots	12- Boissons	Code principal	Désignation
14R	Vin rouge de qualité supérieure / Vin rosé de qualité supérieure	15930000-6	Vins
91R	Eau minérale gazeuse	15981200-0	Eau minérale gazeuse
Lots	13- Accessoires	Code principal	Désignation
228	Serviette blanche en papier	33764000-3	Serviette de table en papier
229	Serviette de couleur en papier	33764000-3	Serviette de table en papier
230	Filtre à café	15994200-4	Papier-filtre

1.6 - Renouvellement

Il s'agit d'un accord-cadre renouvelable en raison du caractère récurrent des prestations.

2 - Conditions de la consultation

2.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 180 jours à compter de la date limite de réception des offres.

2.2 - Forme juridique du groupement

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire de l'accord-cadre.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ou en qualité de membres de plusieurs groupements.

2.3 - Variantes

Aucune variante n'est autorisée.

2.4 – Clause sociale et développement durable

Cette consultation comporte des conditions d'exécution à caractère social (uniquement pour le lot n°232) et environnemental dont le détail est indiqué dans le CCAP.

Le respect de ces dispositions est une condition de la conformité de l'offre. Une offre comportant des réserves ou ne respectant pas ces conditions d'exécution particulières sera déclarée irrégulière au motif du non-respect du cahier des charges.

Chaque titulaire concerné devra mettre en œuvre tous les moyens dont il dispose pour respecter ces objectifs de développement durable dans le cadre de l'exécution des prestations.

3 - Conditions relatives au contrat

3.1 - Durée du contrat

L'accord-cadre est conclu pour une période initiale de 1 an.

L'accord-cadre est conclu à compter de la date de notification du contrat.

Les délais d'exécution ou de livraison des prestations sont fixés à chaque bon de commande conformément aux stipulations des pièces de l'accord-cadre.

Une prolongation du délai d'exécution peut être accordée par le pouvoir adjudicateur dans les conditions de l'article 13.3 du CCAG-FCS.

3.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement

Les prestations seront financées selon les modalités suivantes : Les prestations seront financées selon les modalités suivantes : Fonds communaux

Les sommes dues au(x) titulaire(s) de l'accord-cadre seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

4 - Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

- Le règlement de la consultation (RC)
- L'acte d'engagement (AE) et ses annexes par lot
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) commun à l'ensemble des lots
- Le cadre de réponse pour les lots n°67, 119, 218, 219, 121, 124.

Le dossier de consultation est remis gratuitement aux candidats, il est disponible à l'adresse électronique suivante : <https://agysoft.marches-publics.info/>

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 6 jours avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

5 - Présentation des candidatures et des offres

Le pouvoir adjudicateur applique le principe "Dites-le nous une fois". Par conséquent, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qui ont déjà été transmis dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valables.

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.
Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

5.1 - Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

Pièces de la candidature telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique :

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

Libellés
Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner
Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire

Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

Libellés
Les entreprises récentes signaleront l'impossibilité de produire ces derniers en indiquant la date de création dans le cadre à la place du ou des CA concernés, fourniront un extrait K'Bis ou la déclaration auprès du centre de formalités des entreprises et justifieront de leur capacité financière et professionnelle par tout moyen (titres, expérience professionnelle du dirigeant et du personnel...)

Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

Libellés
Liste des principales fournitures effectuées, indiquant le montant, la date et le destinataire privé ou public.

Pour présenter leur candidature, **les candidats utilisent les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat)**, disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr. L'acheteur accepte que le candidat présente sa candidature sous la forme d'un document unique de marché européen établi conformément au modèle fixé par le règlement de la Commission européenne en lieu et place des documents mentionnés à l'article R.2143-3 du code de la commande publique.

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

Pièces de l'offre :

Il est précisé que les pièces demandées sont pour chacun des produits inclus dans les lots.

Un projet d'accord - cadre comprenant impérativement les pièces suivantes sous peine d'irrégularité.

Libellés
L'acte d'engagement (AE) et ses annexes
Les fiches techniques correspondant aux produits à l'exception des lots de la « famille n°8 » Fruits et légumes autres produits frais
Le cadre de réponse (document type joint au dossier de consultation à compléter uniquement pour les lots n°67, 119, 218, 219, 121, 124) rempli.

Il est précisé que pour l'ensemble des lots suscités qui mentionnent l'obligation d'une labélisation : BIO, certification MSC, Label pêche durable, AOC/ AOP ou IGP ainsi que pour toutes les offres mentionnant un produit labélisé ou un mode d'agriculture / pêche durable, le candidat devra **OBLIGATOIREMENT** produire une preuve recevable (certificat AB etc).

En l'absence de preuve recevable, l'offre sera déclarée irrégulière.

Les signatures ne sont pas requises au stade de la remise de l'offre.

6 - Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

6.1 - Transmission électronique

Les documents relatifs à la candidature et à l'offre doivent être transmis **OBLIGATOIREMENT PAR VOIE ELECTRONIQUE.**

La transmission des documents par voie électronique devra être effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : <https://agysoft.marches-publics.info/> avant la date et heure limites de réception des offres.

Nous vous invitons à effectuer un test de configuration de votre poste (via le profil d'acheteur) avant de remettre vos offres par voie électronique notamment s'il s'agit de votre premier envoi électronique.

Le choix du mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis au pouvoir adjudicateur.

Le pli doit contenir deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+04:00) Réunion, Abu Dhabi, Muscat. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si plusieurs plis sont transmis successivement par le même candidat, **seul le dernier pli transmis dans le délai imparti est pris en compte par l'acheteur.** Il doit par conséquent contenir l'ensemble des pièces exigées au titre de la présente consultation.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique (CD-ROM, DVD-ROM, clé USB) ou sur support papier. Cette copie doit être placée dans un pli portant la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée. Elle est ouverte dans les cas suivants :

- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique ;
- lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencé avant la clôture de la remise des plis.

La copie de sauvegarde peut être transmise ou déposée à l'adresse suivante :

COMMUNE DU TAMPON
SERVICE COMMANDE PUBLIQUE
256 Rue Hubert Delisle
CS 32117
97831 LE TAMPON CEDEX
RÉUNION

La copie de sauvegarde peut également être transmise par voie dématérialisée par l'envoi d'un recommandé électronique au sens de l'article L. 100 du code des postes et des communications électroniques, en utilisant le profil acheteur ou tout autre moyen de communication électronique. Dans tous les cas, le dispositif utilisé doit permettre de désigner l'expéditeur, de garantir l'identité du destinataire et d'établir si le document lui a été remis.

Aucun format électronique n'est préconisé pour la transmission des documents. Cependant, les fichiers devront être transmis dans des formats largement disponibles (DOC, XLS, PDF, ZIP, JPG).

La signature électronique des documents n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

La signature électronique du contrat par l'attributaire n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

Après attribution, les candidats sont informés que l'offre électronique retenue sera transformée en offre papier, pour donner lieu à la signature manuscrite de l'accord-cadre par les parties.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.

Le candidat est invité à créer son "Espace entreprise" sur la plateforme AWS-Entreprise (<https://www.marches-publics.info/fournisseurs.htm>). Sur cette plateforme, le candidat pourra retrouver l'ensemble de ses retraits de dossier de consultation. L'inscription est un préalable obligatoire pour correspondre avec l'acheteur lors de chaque consultation (Questions/Réponses, Dépôt de candidatures et offres. . .). Elle permet également de bénéficier d'un service d'alertes sur les consultations (précisions, modifications, report de délais...).

Par conséquent, il est recommandé d'indiquer une adresse mail durable pendant toute la durée de la procédure, en priorité l'adresse de l'interlocuteur principal du candidat, ainsi que la ou les adresses de remplacement en cas d'absence de ce dernier. Le candidat ne pourra porter aucune réclamation s'il ne bénéficie pas de toutes les informations complémentaires diffusées par la plateforme lors du déroulement de la consultation, en raison d'une erreur qu'il aurait faite dans la saisie de son adresse, ou en cas de suppression de ladite adresse.

Un service de dépôt "Attestation" permet au candidat de déposer en ligne son RIB, son KBIS, ses attestations d'assurance, sa liste nominative des travailleurs étrangers, son attestation de régularité fiscale et son attestation semestrielle sociale dans un coffre-fort sécurisé. L'ensemble des acheteurs utilisateurs de la plateforme auront accès à ces informations.

L'ensemble de ces services est fourni gratuitement au candidat.

Attention, la date et l'heure limites de dépôt s'entendent de manière stricte :

Lundi 9 novembre 2026 à 12h00 (heure locale)



Pensez à anticiper votre dépôt 48 heures avant l'heure limite

6.2 - Transmission sous support papier

La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée.

7 - Examen des candidatures et des offres

7.1 - Sélection des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans le délai indiqué dans le courrier qui leur sera transmis.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

7.2 - Attribution des accords-cadres

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L2152-1 à L2152-4, R2152-1 à R2152-5 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que la collectivité se réserve le droit de régulariser les offres irrégulières à condition qu'elles ne soient pas anormalement basses. En revanche, toute offre inacceptable ou inappropriée sera éliminée.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Famille 1 : Boulangeries et traiteur

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	55.0
2-Valeur technique	35.0
2.1-Qualité du produit (valeurs nutritionnelles)	25.0
2.2-Variété de propositions comme exigé au CCTP	10.0
3-Mesures prises pour la protection de l'environnement et actions en faveur du développement durable dans le cadre de l'exécution du marché	10.0
3.1-Réduction des emballages plastiques (privilégier les emballages réutilisables, recyclables ou composés de matières recyclées. Eviter les suremballages.	
3.2-Utilisation de véhicules propres ou à faibles émissions.	

Famille 2 : Poissons surgelés

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	55.0
2-Valeur technique	35.0
2.1-Qualité du produit (valeurs nutritionnelles, DLC ou DDM))	25.0
2.2-Tracabilité, origine	10.0
3-Mesures prises pour la protection de l'environnement et actions en faveur du développement durable dans le cadre de l'exécution du marché	10.0
3.1-Réduction des emballages plastiques (privilégier les emballages réutilisables, recyclables ou composés de matières recyclées. Eviter les suremballages.	
3.2-Utilisation de véhicules propres ou à faibles émissions.	

Famille 3 : Légumes et autres produits surgelés

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	55.0
2-Valeur technique	35.0
2.1-Qualité du produit (valeurs nutritionnelles)	25.0
2.2-Poids, conditionnement	10.0
3-Mesures prises pour la protection de l'environnement et actions en faveur du développement durable dans le cadre de l'exécution du marché	10.0
3.1-Réduction des emballages plastiques (privilégier les emballages réutilisables, recyclables ou composés de matières recyclées. Eviter les suremballages.	
3.2-Utilisation de véhicules propres ou à faibles émissions.	

Famille 4 : Viandes surgelés

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	55.0
2-Valeur technique	35.0
2.1-Qualité du produit (valeurs nutritionnelles, composition)	25.0
2.2-Poids, conditionnement	10.0
3-Mesures prises pour la protection de l'environnement et actions en faveur du développement durable dans le cadre de l'exécution du marché	10.0
3.1-Réduction des emballages plastiques (privilégier les emballages réutilisables, recyclables ou composés de matières recyclées. Eviter les suremballages.	
3.2-Utilisation de véhicules propres ou à faibles émissions.	

Famille 5 : Viandes et poissons frais

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	55.0
2-Valeur technique	35.0
2.1-Qualité du produit (valeurs nutritionnelles, composition, DLC ou DDM)	25.0
2.2-Poids, conditionnement	10.0
3-Mesures prises pour la protection de l'environnement et actions en faveur du développement durable dans le cadre de l'exécution du marché	10.0
3.1-Réduction des emballages plastiques (privilégier les emballages réutilisables, recyclables ou composés de matières recyclées. Eviter les suremballages.	
3.2-Utilisation de véhicules propres ou à faibles émissions.	

Famille 6 : Conserves et appertisés

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	55.0
2-Valeur technique	35.0
2.1-Qualité du produit (valeurs nutritionnelles)	25.0
2.2-Poids, conditionnement	10.0
3-Mesures prises pour la protection de l'environnement et actions en faveur du développement durable dans le cadre de l'exécution du marché 3.1-Réduction des emballages plastiques (privilégier les emballages réutilisables, recyclables ou composés de matières recyclées. Eviter les suremballages. 3.2-Utilisation de véhicules propres ou à faibles émissions.	10.0

Famille 7 : Légumes 4^{ème} gamme

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	55.0
2-Valeur technique	35.0
2.1-Qualité du produit (composition)	25.0
2.2-Poids, conditionnement	10.0
3-Mesures prises pour la protection de l'environnement et actions en faveur du développement durable dans le cadre de l'exécution du marché 3.1-Réduction des emballages plastiques (privilégier les emballages réutilisables, recyclables ou composés de matières recyclées. Eviter les suremballages. 3.2-Utilisation de véhicules propres ou à faibles émissions.	10.0

Famille 8 : Fruits et légumes et autres produits frais

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	55.0
2-Valeur technique	35.0
2.1-Nombre d'intermédiaire avec 5 points en moins par intermédiaire	
3-Mesures prises pour la protection de l'environnement et actions en faveur du développement durable dans le cadre de l'exécution du marché 3.1-Réduction des emballages plastiques (privilégier les emballages réutilisables, recyclables ou composés de matières recyclées. Eviter les suremballages. 3.2-Utilisation de véhicules propres ou à faibles émissions.	10.0

Famille 9 : Produits laitiers et autres desserts

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	55.0
2-Valeur technique	35.0
2.1-Qualité du produit (valeurs nutritionnelles composition, DLC ou DDM)	25.0
2.2-Grammage, contenance	10.0
3-Mesures prises pour la protection de l'environnement et actions en faveur du développement durable dans le cadre de l'exécution du marché 3.1-Réduction des emballages plastiques (privilégier les emballages réutilisables, recyclables ou composés de matières recyclées. Eviter les suremballages. 3.2-Utilisation de véhicules propres ou à faibles émissions.	10.0

Famille 10 : Condiments et sauces

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	55.0
2-Valeur technique	35.0
2.1-Qualité du produit (valeurs nutritionnelles, composition)	25.0
2.2-Poids, conditionnement	10.0
3-Mesures prises pour la protection de l'environnement et actions en faveur du développement durable dans le cadre de l'exécution du marché	10.0
3.1-Réduction des emballages plastiques (privilégier les emballages réutilisables, recyclables ou composés de matières recyclées. Eviter les suremballages.	
3.2-Utilisation de véhicules propres ou à faibles émissions.	

Famille 11 : Aliments secs

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	55.0
2-Valeur technique	35.0
2.1-Qualité du produit (origine, DLC ou DDM)	25.0
2.2-Poids, conditionnement	10.0
3-Mesures prises pour la protection de l'environnement et actions en faveur du développement durable dans le cadre de l'exécution du marché	10.0
3.1-Réduction des emballages plastiques (privilégier les emballages réutilisables, recyclables ou composés de matières recyclées. Eviter les suremballages.	
3.2-Utilisation de véhicules propres ou à faibles émissions.	

Famille 12 : Boissons

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	55.0
2-Valeur technique	35.0
2.1-Qualité du produit (valeurs nutritionnelles, composition)	25.0
2.2-Contenance, conditionnement, qualité supérieure pour le lot 14R (AOP, AOC, IGP)	10.0
3-Mesures prises pour la protection de l'environnement et actions en faveur du développement durable dans le cadre de l'exécution du marché	10.0
3.1-Réduction des emballages plastiques (privilégier les emballages réutilisables, recyclables ou composés de matières recyclées. Eviter les suremballages.	
3.2-Utilisation de véhicules propres ou à faibles émissions.	

Famille 13 : Accessoires

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	55.0
2-Valeur technique	35.0
2.1-Conditionnement (type d'emballage)	25.0
2.2-Qualité de la matière (épaisseur, grammage)	10.0
3-Mesures prises pour la protection de l'environnement et actions en faveur du développement durable dans le cadre de l'exécution du marché	10.0
3.1-Réduction des emballages plastiques (privilégier les emballages réutilisables, recyclables ou composés de matières recyclées. Eviter les suremballages.	
3.2-Utilisation de véhicules propres ou à faibles émissions.	

Le prix des prestations sera noté sur 55 selon la formule suivante :

Note du candidat X = (offre la moins disante / offre du candidat X) x55

L'analyse se fera sur le prix unitaire indiqué à l'acte d'engagement.

Il est précisé que les lots comprenant plusieurs articles, l'analyse du prix s'effectuera sur la moyenne des prix unitaires.

La valeur technique et les mesures prises en compte pour la protection de l'environnement et en faveur du développement durable dans le cadre de l'exécution du marché seront notés sur à 45 au regard des sous-critères ci-dessus.

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées entre les indications portées sur le bordereau des prix unitaires et le détail quantitatif estimatif, le bordereau des prix prévaudra et le montant du détail quantitatif estimatif sera rectifié en conséquence. L'entreprise sera invitée à confirmer l'offre ainsi rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

7.3 - Suite à donner à la consultation

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique. Le délai imparti [sera indiqué dans le courrier qui leur sera transmis par le pouvoir adjudicateur.](#)

IMPORTANT :

Conformément aux articles L2152-7 et R2152-7 du Code de la commande publique, l'offre la mieux classée est retenue.

Le candidat auquel il est envisagé d'attribuer le marché produira dans un délai fixé dans le courrier (s'il ne l'a pas fait lors de la remise de l'offre), à compter de la réception de la demande du pouvoir adjudicateur, les documents suivants :

- **Conformément à l'article D.8222-5-1° du code du travail, une attestation de fourniture des déclarations sociales et de paiement des cotisations et contributions de sécurité sociale, prévue à l'article L.243.15 du Code de la sécurité sociale, émanant de l'organisme de protection sociale chargé du recouvrement des cotisations et des contributions, datant de moins de six mois (à produire tous les six mois et ce jusqu'à la fin de l'exécution du marché).** En cas de manquement à la réglementation relative au travail dissimulé, il pourra être appliqué une pénalité. Son montant sera égal à 10 % du montant du contrat sans pouvoir excéder celui des amendes encourues en application des articles L 8224-1, L 8224-2 et L 8224-5 du code de travail.

- les attestations et certificats délivrés par les organismes compétents prouvant qu'il a satisfait à ses obligations fiscales et sociales (ou toutes pièce équivalente exigible dans le pays d'origine pour les candidats non nationaux ou si un tel certificat n'est pas délivré par le pays concerné, une déclaration sous serment ou solennelle faite par l'intéressé devant l'autorité judiciaire ou administrative compétente, un notaire ou un organisme professionnel qualifié du pays).

Si le candidat retenu ne peut fournir les attestations et certificats précités dans le délai fixé, son offre est rejetée par le pouvoir adjudicateur qui demande alors au candidat suivant, dans le classement des offres, de produire les mêmes documents.

8 - Renseignements complémentaires

8.1 - Adresses supplémentaires et points de contact

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : <https://agysoft.marches-publics.info/>

Cette demande doit intervenir au plus tard 8 jours avant la date limite de remise des plis.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de remise des plis.

8.2 - Procédures de recours

Le tribunal territorialement compétent est :

Tribunal Administratif de La Réunion

27 rue Félix Guyon

97404 ST DENIS CEDEX CS 61107

Tél : 0262924360

Télécopie : 0262924362

Courriel : greffe.ta-reunion@juradm.fr

Pour obtenir des renseignements relatifs à l'introduction des recours, les candidats devront s'adresser à :

Tribunal Administratif de La Réunion

27 rue Félix Guyon

97404 ST DENIS CEDEX CS 61107

Tél : 0262924360

Télécopie : 0262924362

Courriel : greffe.ta-reunion@juradm.fr

En cas de difficultés survenant lors de la procédure de passation, l'organe chargé de jouer le rôle de médiateur est :

Tribunal Administratif de La Réunion

27 rue Félix Guyon

97404 ST DENIS CEDEX CS 61107

Tél : 0262924360

Télécopie : 0262924362

Courriel : greffe.ta-reunion@juradm.fr